



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.686

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS FEDER POUR L'INVENTAIRE DE COLLECTIONS
D'HERBIERS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2009.1160 DU 03 NOVEMBRE 2009 -
ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Michèle JONES

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS FEDER POUR L'INVENTAIRE DE COLLECTIONS D'HERBIERS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2009.1160 DU 03 NOVEMBRE 2009 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération 2009.1160 du 3 novembre 2009, vous avez approuvé la demande d'une subvention de 30 000 € TTC au titre du programme opérationnel Fonds Européen de Développement Régional PACA Objectif emploi et compétitivité, pour l'inventaire des collections d'herbiers du muséum d'histoire naturelle.

Cette subvention viendra financer à concurrence de 50% un projet global évalué à 60 000 € TTC, sachant qu'une subvention de 15 000 € TTC nous a été notifiée par le Ministère de la Recherche, la Ville apportant son concours à hauteur de 15 000 € TTC.

Par courrier du 30 mars 2010, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui instruit le dossier, a demandé de préciser les engagements de la Ville :

A ce titre, la Ville s'engage au vu des différentes notifications à :

- pré-financer l'opération dans le cas de l'obtention de l'aide communautaire ;
- achever et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle de dégagement automatique des crédits ;
- conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français et communautaires ;
- informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments du dossier.

Dans le cas où certaines dépenses seraient reconnues comme étant non éligibles au financement FEDER, et que l'aide européenne serait inférieure au montant sollicité, la Ville s'engage à ne pas remettre en cause le projet, et à prendre en charge le complément de financement dans la limite où les dépenses non éligibles n'affecteraient que marginalement le coût total du projet

Dans le cas inverse, la Ville annulera l'opération.

Afin de permettre l'instruction de ce dossier par la Préfecture, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **COMPLETER** la délibération N°2009.1160 du 03 Novembre 2009 en ce sens
- **ACCEPTER** les engagements de la Ville, tels que décrits précédemment.

**2010.686 - DEMANDE DE FINANCEMENTS FEDER POUR L'INVENTAIRE DE COLLECTIONS
D'HERBIERS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2009.1160 DU 03 NOVEMBRE 2009 -
ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**